



FICHE D'ADHÉSION

Saison 20..... / 20.....

Politique de confidentialité

ACTIVITÉ :

Renouvellement : OUI NON

N° Badge magnétique :

NOM (En majuscule) :

Prénom : Sexe : F M

Date de naissance : Nationalité :

Ville de naissance : Code postal de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Portable : Autre Tél :

E-mail :

Je m'oppose à l'utilisation de mon adresse mail pour toute lettre d'information émanant du Club Sportif de la Garnison de Rennes

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom : Téléphone :

Bénévole du CSGR : OUI NON Si oui, merci de remplir l'encadré au verso de l'imprimé

CERTIFICAT MÉDICAL : (tir, plongée, questionnaire de santé non valide)

Date : Loisir Compétition

QUESTIONNAIRE DE SANTE : (article L231-2) (sauf tir et plongée)

Je soussigné(e) NOM Prénom atteste avoir répondu par la négative à toutes les rubriques du questionnaire de santé fourni par le responsable de section du CSGR ou le secrétariat général du CSGR, à la date de mon inscription pour la saison sportive en cours. A défaut, je joins à ma demande d'inscription un certificat médical attestant de la non contre-indication à la pratique sportive choisie conformément aux dispositions de la Fédération des Clubs de la Défense et de la Fédération sportive dirigeante à laquelle la section sportive est affiliée.

RENNES, le/...../..... SIGNATURE (précédé de la mention «lu et approuvé»)

PIECES A FOURNIR

- Une photo d'identité ou la carte club de la saison précédente
- Certificat médical : pour les sections TIR et PLONGEE ainsi que pour les personnes ayant répondu par l'affirmative à l'une des questions du questionnaire de santé.

Remboursement

Aucun remboursement

En vertu de l'article 11 du règlement intérieur du CSGR : «Toute cotisation versée est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de mutation, démission, exclusion ou décès d'un membre».

Le Club Sportif de la Garnison de Rennes (CSGR) met tout en oeuvre pour protéger et sécuriser les données de ses adhérents.

Les informations recueillies sur ce formulaire servent à l'enregistrement des licences sur les serveurs de la Fédération des Clubs de la Défense (FCD) ainsi que des fédérations délégataires, en vue de l'obtention de la licence et de l'assurance des adhérents. Elles peuvent être utilisées pour vous tenir informé des activités et propositions de la FCD. Vous pouvez à tout moment consulter les informations qui vous concernent sur votre espace adhérent SYGELIC et intervenir auprès de votre club pour les modifier.

Les dossiers papiers sont conservés dans un local sécurisé.

Les données recueillies sont conservées tant que vous serez licencié(e) à la FCD. Elles ne sont jamais communiquées à des tiers sans votre accord.

En conformité avec le RGPD, la FCD et le CSGR se sont engagés à anonymiser toutes les fiches des licenciés non renouvelés sur une période de trois ans.

Un délégué à la protection des données a été nommé : Fabien Bossus dpd@lafederationdefense.fr

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour exercer ces droits, adressez-vous au secrétariat du CSGR, Quartier Foch, BP 17 35998 RENNES CEDEX 09, téléphone : 02 23 44 52 38, mail : administrateur.csgr@csgr.fr.

Conditions accès aux quartiers militaires dans le cadre des activités CSGR

Lorsque les activités se déroulent dans l'enceinte du Quartier militaire, des règles de sécurité sont à respecter. Le non respect peut entraîner l'exclusion provisoire ou définitive sans possibilité de remboursement. Ces règles s'appliquent plus particulièrement dans le cadre du Quartier Foch :

1) Documents d'accès au Quartier Foch :

- La carte d'adhérent : vous devez l'avoir sur vous lors de chaque activité. Elle est à présenter au poste de sécurité à chaque accès pour les activités en journée. Elle peut vous être demandée à tout moment pour contrôle;
- Le badge magnétique : permet l'accès 15 minutes avant le début de l'activité et 30 minutes après. Le badge est nominatif, il ne doit pas être prêté ou utilisé pour faire entrer une autre personne. En cas de perte prévenir immédiatement le responsable de section afin qu'il fasse le nécessaire auprès du Service Général pour désactiver le badge.
- Le macaron voiture pour les accès en véhicule.

2) Les moyens et la sécurité des accès :

- En heures ouvrables : (Boulevard Saint Conwoion)

Accès par le poste de sécurité avec présentation de la carte d'adhérent et macaron véhicule sur le tableau de bord en cas d'accès véhicule.

- Hors heures ouvrables : (Boulevard de Guines, portail de nuit)

- Piétons et vélos : accès uniquement par le portillon, ne pas profiter de l'ouverture du portail véhicules pour entrer.
- un badgeage par accès (piéton ou véhicule) : chaque personne ou véhicule doit badger
- attendre que le portail ou portillon se referme que ce soit à l'entrée ou à la sortie de l'enceinte militaire
- priorité à la voiture qui rentre (dans la mesure où elle a badgé)

3) Règles de circulation des véhicules : respecter les sens de circulation et la vitesse qui est de 30 km/heure maximum.

4) Règles de pratique : avant chaque début d'activité, il est obligatoire de s'enregistrer sur le cahier de présence mis à disposition par le responsable de section.

Je reconnais avoir pris connaissance :

- 1 - des statuts et du règlement intérieur du club et de la section (consultables au secrétariat du club)
- 2 - des conditions d'accès propres aux quartiers militaires
- 3 - des garanties minimales souscrites au titre de la licence par la FCD auprès de la GMF/SAUVEGARDE
- 4 - des garanties complémentaires proposées par la FCD auprès de la GMF/SAUVEGARDE (capitax décès, invalidité permanente totale suivants, indemnité journalière)
- 5 - des garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique, ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques

Fait à Rennes, le/...../.....

NOM et SIGNATURE (le cas échéant du représentant légal)

TARIFS

(à compléter par le responsable de section)

Déjà inscrit à une section OUI NON - Si oui laquelle :

Déjà membre d'un CSA OUI NON - Si oui lequel :

ADHÉSION FCD (22€)	ADHESION CSGR (15€ ou 25€)	COTISATION SECTION	LICENCE FÉDÉRALE (section)	TOTAL

ADHÉSION CSGR / FCD (cocher la case)			
CATÉGORIE 1 : (22 + 15) 37,00 €		CATÉGORIE 2 : (22 + 25) 47,00 €	
MINARM EN ACTIVITÉ	MINARM NON EN ACTIVITÉ	AUTRES	
Officier	Réserviste défense	Extérieur défense	
Sous-officier	Retraité militaire		
Militaire du rang	Retraité civil défense		
Civil de la défense	Famille défense		

CONTRÔLE DE L'HONORABILITÉ DES BÉNÉVOLES, ENCADRANTS ET DIRIGEANTS

Je soussigné(e) NOM Prénom
 intervenant au Club Sportif de la Garnison de Rennes (CSGR) en qualité d'encadrant bénévole ou de dirigeant bénévole,
 reconnait avoir été informé par le Club Sportif de la Garnison de Rennes que le fait d'accéder à ces fonctions impose la
 prise de licence FCD (Fédération de Clubs de la Défense) et que les éléments constitutifs de mon identité seront transmis
 par la fédération aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de son honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du
 code du sport soit effectué.

En cas de refus, le bénévole, l'encadrant ou le dirigeant devra quitter ses fonctions au sein du CSGR et ne peut faire
 l'objet d'un enregistrement par le club.

Fait à le/...../..... Signature :

Prise en charge (totale ou partielle) de la cotisation annuelle par la section (le responsable de section s'engage à établir une pièce de dépense)

Je soussigné(e)
 responsable de la section
 déclare prendre en charge :

- la cotisation technique
- l'adhésion CSGR/FCD
- la licence fédérale

SIGNATURE :

MODALITÉS DE PAIEMENT

MODE DE REGLEMENT		MONTANT			INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
CHEQUE (x 3 max)	Montant				NOM de la BANQUE et de l'EMETTEUR du chèque
	Numéro				
ESPECES					Règlement à mettre dans une enveloppe fermée et nominative
AIDE SORTIR					Carte Korrigo
ANCV					Les chèques vacances doivent être renseignés : NOM et ADRESSE du titulaire
Coupons Sport ANCV					Les coupons doivent être renseignés : NOM et ADRESSE du titulaire
PASS' SPORT					N° Pass'sport :
VIREMENT					Préciser le nom de l'adhérent et la section
TPE					Préciser le nom de l'adhérent et la section